

Pour inscription avant le 3 juin 2022

Objet : Dernière chance pour le transport scolaire à la rentrée 2022

Madame, Monsieur,

Le transport scolaire communal est optionnel et se fait par délégation de CCA, autorité organisatrice et co-financeur. Le contrat consiste dans la location d'un transporteur sur les jours d'écoles et d'un accompagnateur, soit environ 36000 €/an de frais fixes. **L'équilibre financier est donc ensuite lié à la fréquentation.** Or, dans la plupart des communes et à Saint-Yvi, l'utilisation du service par les familles est en nette diminution depuis 2016 (ce service n'existe plus que chez nous, à Kernével, Elliant et Trégunc).

Il en résulte une augmentation parallèle du coût par enfant supporté par la commune. Si on compare au coût de fonctionnement de la garderie de 170€/enfant en moyenne 2019-2021 (service utilisé par plus de 155 familles), le coût du transport a été 2 à 8 fois supérieur. Une partie de cet écart est justifié par l'amortissement du car. La mobilisation de l'année 2021 a néanmoins permis d'arriver à **22 enfants inscrits en octobre 2021 et même 26 en ce moment, pour un coût final d'environ 420€/enfant.**

Au vu des départs de 10 élèves de CM2 au collège à la rentrée 2022 et sans de nouvelles inscriptions, la baisse de fréquentation amènerait à nouveau un déficit supérieur à 1000 € par enfant. Cet écart ne serait plus équitable et justifiable. Les conseillers municipaux avaient accepté de maintenir le service jusqu'à la fin de cette année scolaire, ce dont les usagers avaient été informés dès novembre 2021

Suite à la pétition-recrutement des parents-usagers et une nouvelle rencontre en Mairie le 28 avril, **la commune propose néanmoins de tenter le maintien du service à la rentrée 2022/2023, sous 3 conditions :**

- Que de nouvelles inscriptions permettent de maintenir le nombre d'enfants au-dessus du seuil acceptable de 20 enfants inscrits régulièrement ;
- Que CCA garantisse la prise en charge (1050 €) de tous les enfants, y compris ceux qui s'inscriraient en cours d'année scolaire ;
- Que les parents usagers, conscients de l'économie par rapport à la garderie périscolaire mais aussi de l'équilibre avec les autres parents, acceptent le principe d'une tarification forfaitaire de 180€ par enfant (maximum autorisé par CCA).

Sous ces 3 conditions, la Mairie est donc disposée à donner une chance au maintien du service de transport scolaire à la rentrée 2022. *NB : la même question devant se poser en 2023, avec le départ au collège de 9 autres CM2.*

Il est donc demandé à toutes les familles intéressées par le service de **remplir la fiche de d'inscription ci-dessous, impérativement avant le 3 juin 2022.**

Le Conseil municipal statuera définitivement au Conseil du 2 juillet.

Rappelons :

- Qu'une accompagnatrice est présente dans le car pour aider les plus jeunes et les sécuriser ;
- Qu'il est possible d'ajouter de nouveaux arrêts (sous réserve de l'accord du transporteur et CCA). Le car ne peut cependant pas traverser Park Nevez.

Circuit et horaires du transport scolaire 2021/2022, susceptible d'ajustements en fonction des inscrits définitifs :

MATIN	
Nom de l'arrêt	Heure de passage
Loch ar raor	8h23
Bois de Pleuven	8h25-28
Vern	8h32
Croissant kermabo	8h35
Jolbec	8h38
Ecole Publique	8h50

SOIR	
Nom de l'arrêt	Heure de passage
Ecole publique	16h40
Croissant Goyet	16h45
Penhoat	16h46
Bois de Pleuven	16h48-51
Loch ar raor	16h53
Jolbec	17h03
Croissant kermabo	17h07
Parc Frost	17h10

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2022 – 2023 - AVANT LE 3 JUIN
A déposer en mairie ou renvoyer scanné à periscolaire@saint-yvi.bzh

Nom du ou des enfants :

Prénom(s) du ou des enfants :

Niveau(x) de classe 2022-2023 :

Nom(s) – Prénom(s) des parents légaux :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail(s) :

Je soussigné(e),, atteste que mon (mes) enfant(s) fréquentera(ont) le transport scolaire sur l'ensemble de l'année 2022-2023.

Date :

Signature des parents :